



Résolution en faveur de la reconstruction d'Haïti

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie, plus de neuf mois après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010,

Saluons et exprimons notre reconnaissance aux États, aux organisations internationales et aux agences humanitaires qui sont intervenus dans les opérations de secours d'urgence et qui poursuivent leurs efforts dans le nécessaire processus de reconstruction entrepris par l'État haïtien ;

Répondant à l'appel pressant à la solidarité de la communauté francophone lancé par le Secrétaire général de la Francophonie dès le 13 janvier 2010 ;

Nous félicitant de la forte mobilisation des États et gouvernements membres de la Francophonie face à la situation d'urgence provoquée par un séisme sans précédent ;

Rappelant qu'Haïti compte parmi les membres fondateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie et que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ainsi que les opérateurs y sont actifs depuis plus de vingt ans (Agence universitaire de la Francophonie, TV5 et Association internationale des maires francophones) ;

Conscients que les propositions d'action en appui à la reconstruction d'Haïti doivent s'inscrire dans le cadre des priorités déterminées par le Gouvernement haïtien et d'une nécessaire coordination d'actions avec tous les partenaires associés à la reconstruction et au développement du pays par le biais de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti ;

Considérant la volonté des autorités nationales haïtiennes de redonner au pays un projet d'avenir ambitieux qui dépasse le simple cadre de la reconstruction et qui soit synonyme de développement humain durable ;

Nous félicitons que les propositions d'actions de la Francophonie présentées à la Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, le 31 mars 2010, s'inscrivent dans des domaines prioritaires retenus dans le Plan d'action pour le relèvement et le développement national présenté par le Gouvernement de la République d'Haïti, soient mises en œuvre en collaboration avec les autorités gouvernementales haïtiennes et les organisations multilatérales concernées, et respectent tous les principes convenus lors de la Conférence de Montréal, le 25 janvier 2010 ;

Invitons l'OIF, l'APF et les opérateurs, qui n'ont pas vocation à se substituer aux grands bailleurs de fonds, à inscrire leur action dans un souci constant d'apporter une valeur ajoutée, en se positionnant sur leur savoir-faire spécifique et en mobilisant l'expertise diverse et variée que recèle l'espace francophone ;

Recommandons que la Francophonie agisse de manière concertée avec l'ONU et toutes les autres organisations internationales concernées, dans le cadre des priorités déterminées par le Gouvernement haïtien ainsi qu'avec tous les partenaires associés à la reconstruction et au développement du pays, par le biais de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti ;

Appuyons l'offre de coopération multilatérale francophone axée principalement autour de la gouvernance et du renforcement des capacités des institutions de l'État de droit et des droits de l'Homme, de l'éducation et de l'enseignement supérieur et technique, y compris la culture, et du développement local durable ;

Invitons le Secrétaire général à nous présenter lors du XIV^e Sommet de la Francophonie un rapport sur l'état d'avancement de l'action de la Francophonie en faveur d'Haïti ;

Appelons tous les États et gouvernements à poursuivre et à renforcer leur mobilisation en faveur de la reconstruction d'Haïti et à inscrire leurs efforts concertés dans la durée ;

Déclarons Haïti pays prioritaire de la solidarité francophone.